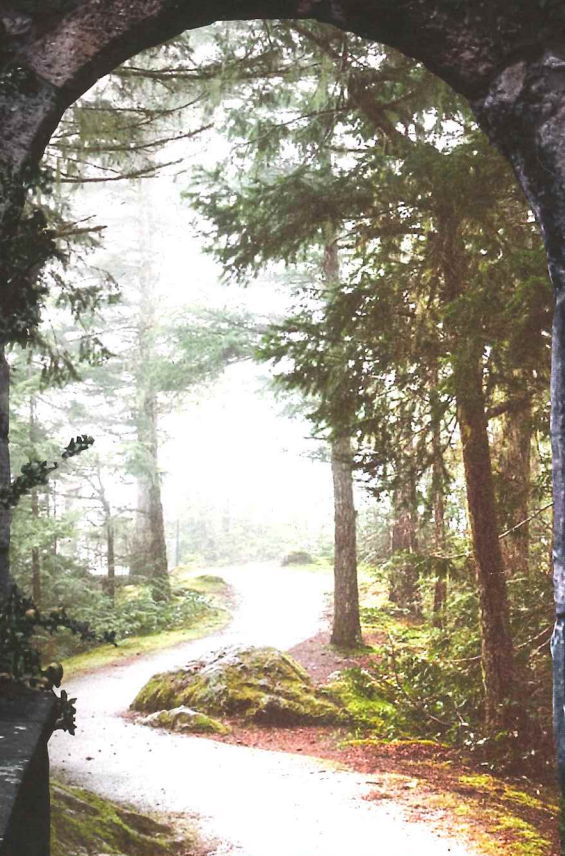


**Art.30 Participation  
à la vie culturelle et  
créative, aux loisirs  
et aux sports**

Les États Parties  
reconnaissent le  
droit des personnes  
handicapées de  
participer à la vie  
culturelle, sur la base  
de l'égalité avec les  
autres, et prennent  
toutes mesures  
appropriées...



Avoir des loisirs et participer à des événements culturels sont des activités essentielles au bien-être de chacun. Elles sont un droit inaliénable et quiconque souhaite y avoir accès devrait pouvoir le faire sans difficulté. Cependant, pour les personnes en situation de handicap, nombreux sont les obstacles pour prendre part à la vie culturelle et aux loisirs. En effet, une sortie dans des lieux non aménagés pour accueillir des personnes handicapées peut représenter aujourd'hui encore un véritable défi, souvent dissuasif. C'est pour cette raison que le projet de la Chaise Rouge a été imaginé.

26

## « La Chaise rouge » en Valais

Marylène Moix, directrice de la Croix-Rouge Valais, Sion

### QU'EST-CE QUE LA CHAISE ROUGE ?

La Chaise rouge est un service d'accompagnement bénévole pour les loisirs des personnes en situation de handicap. Le projet a été lancé en 2011 par Pro infirmis Vaud et la Croix-Rouge vaudoise avec le soutien de l'État, dans l'idée d'offrir un accompagnement personnalisé et adapté à différents types de handicaps, par des personnes bénévoles formées. Le projet entend permettre aux personnes en situation de handicap de réaliser des activités de loisirs ou culturelles qui leur tiennent à cœur, mais qui restaient jusque-là inaccessibles faute d'accompagnement.

En 2017, les résultats d'une étude ont montré qu'il y a également une demande en Valais. Le service social handicap de la Fondation Emera et la Croix-Rouge Valais ont donc décidé d'importer ce projet et de proposer un service similaire pour les Valaisannes et les Valaisans. La collaboration de ces deux institutions permet la mise en commun de leurs savoirs et de leurs compétences respectifs.

Grâce à son Service social, la Fondation Emera identifie les personnes intéressées par l'accompagnement et gère le suivi des personnes handicapées, tandis que la Croix-Rouge s'occupe du service

de bénévolat, des recrutements, des rencontres, des formations initiales et continue, du suivi des bénévoles ainsi que des aspects administratifs comme les contrats et les évaluations.

### QUI SONT LES ACCOMPAGNANTS ENGAGÉS ?

La Chaise rouge fait appel à l'esprit d'entraide et de partage, les bénévoles représentent donc une passerelle indispensable et ils permettent, par leur interaction avec les personnes en situation de handicap, de développer un lien social précieux et de rendre possible la réalisation de projets dans le domaine des loisirs et de la culture. Ils peuvent régler les problèmes pratiques et assurer une présence rassurante.

La formation qui leur est offerte leur permet de personnaliser leur accompagnement selon le handicap que porte l'individu en face d'eux. L'objectif est d'éviter l'isolement de la personne en maintenant des contacts sociaux au travers d'activités culturelles comme : la visite de musées, le sorties cinéma, des activités sportives ou encore lors de simples promenades.

### QUI SONT LES PRESTATAIRES DE LA CHAISE ROUGE ?

Toutes les personnes vivant avec un quelque handicap que ce soit, qu'il soit léger ou plus important, physique,

ou mental, peuvent faire appel à la Chaise rouge. Cependant, contrairement à la Chaise rouge Vaud, le service en Valais n'est proposé qu'aux adultes, car il existe déjà d'autres formes de soutien pour les enfants dans le canton : La Croix-Rouge Valais offre notamment des prestations particulières aux enfants handicapés, ou l'Association Cerebral Valais assure par exemple un service de relève à domicile.

Les personnes qui veulent profiter du service doivent être bénéficiaires des prestations de l'AI, ensuite l'accompagnement se fait en fonction des besoins individuels de chaque personne et les différentes possibilités de participations aux activités sont évaluées en fonction du handicap et du désir des personnes elles-mêmes. La fréquence des rencontres peut être régulière ou sporadique, également selon le désir des bénéficiaires.

### QUI ASSUME LES FRAIS DE CETTE PRISE EN CHARGE ?

La personne en situation de handicap n'a rien à payer. Les bénévoles s'investissent évidemment gratuitement et les frais de déplacement sont également pris en charge.

Actuellement, nous recherchons des fonds pour offrir son billet à la personne en situation de handicap pour l'activité culturelle choisie

puisque, jusqu'à maintenant, ce n'est que celui de la personne bénévole qui est remboursé.

Les frais les plus importants du projet sont liés aux postes de travail qui assurent la coordination du projet à la Croix-Rouge. En effet, il y a de nombreux assistants sociaux qui y travaillent. Heureusement, notre projet bénéficie du soutien du Service de l'action sociale par l'Office de coordination des institutions sociales.

De plus, une demande de fonds auprès de la Croix-Rouge suisse est en cours. Il y a enfin un financement important venant des fonds propres de la Croix-Rouge Valais et de la Fondation Emera.

### QUEL EST L'AVENIR IMMÉDIAT DU PROJET VALAISAN ?

Nous allons débiter la campagne de recrutement des bénévoles et la publicité auprès des personnes potentiellement intéressées dès cet automne. Nous espérons encore bénéficier du soutien de la Croix-Rouge pour proposer un service de la meilleure qualité possible et qui s'étendra sur l'ensemble du canton et, bien sûr, nous comptons sur l'engagement solidaire de nombreux bénévoles qui souhaitent offrir une partie de leur temps pour vivre une expérience humainement riche, basée sur l'entraide et l'échange •

### TÉMOIGNAGES

« Avec l'aide d'une bénévole, nous avons pu nous rendre aux bains thermaux. Tout le monde a apprécié cette sortie et les enfants en particulier car, insécurisée par mon handicap, je n'osais pas y aller seule avec eux. »

**Mme G., malentendante et élevant seule deux enfants**

« Seule, je ne sors pas beaucoup de mon appartement. Grâce à La Chaise rouge, je rencontre toutes les une à deux semaines un accompagnant pour faire des promenades. Cela m'a notamment permis d'aller à Gryon dire bonjour à mes parents. La relation se passe extrêmement bien ! »

**Mme D., 62 ans, aveugle**

« Sans accompagnement, je ne peux pas pratiquer des activités simples à l'extérieur comme faire une promenade, visiter le château de Chillon ou aller à la piscine. Un enfant accapare toute mon attention, ce qui m'empêche de surveiller le deuxième. L'aide de la bénévole m'amène une bouffée d'oxygène et permet à mes enfants de faire, ensemble, des activités comme les autres enfants. Ils profitent en outre d'une maman moins épuisée ! »

**Mme S., maman élevant seule deux enfants de 10 et 12 ans, ayant des déficiences intellectuelles**

« Je suis très satisfait. J'ai été mis en contact avec deux bénévoles différents : une dame qui m'accompagne pour les activités en journée (promenades, visite de musées) et une autre dame pour les activités en soirée (concerts de musique classique). »

**M. V., 51 ans, atteint de sclérose en plaques**

